



Alerte presse
Jeudi 27 mars 2025

Baisse des aides confirmée pour le solaire : la prime à l'installation divisée par 2, le tarif de rachat divisé par 3

Pour limiter l'impact de la baisse des aides, Effy fait le point sur les solutions pour maximiser son autoconsommation

C'est officiel, la baisse des aides sur le solaire est désormais publiée au Journal Officiel. La prime à l'installation, qui a déjà chuté de 40 % depuis un an, est divisée par deux. De son côté, le tarif de rachat du surplus d'électricité est divisé par trois, passant de 12,7 cts€ à 4 cts€/kWh. Une baisse massive sur laquelle Effy avait déjà alerté. Une mesure qui s'appliquera aux demandes complètes de raccordement réalisées à partir du 28 mars 2025 suite au recul du Gouvernement sur la rétroactivité des baisses.

Pour aider les familles à tirer le meilleur parti de leurs installations et inciter les Français à passer au solaire pour continuer à faire des économies et réduire leur empreinte environnementale, Effy livre ses conseils pour maximiser son autoconsommation !

Audrey Zermati, Directrice Stratégie d'Effy : « L'autoconsommation solaire est un levier incontournable pour la transition énergétique, qui permet aux familles de faire d'importantes économies sur leur facture. Et les Français ne s'y sont pas trompés, on compte plus de 677 000¹ installations solaires en autoconsommation à fin 2024. Pourtant, le Gouvernement persiste dans ses décisions pas toujours cohérentes en rabotant les aides pour passer au solaire. Pour limiter l'impact de ces décisions, nous encourageons les familles à aller plus loin et à maximiser l'autoconsommation de l'électricité produite grâce à leurs panneaux. En adoptant de bonnes pratiques, en recourant au pilotage de leur installation et en s'équipant d'une batterie physique, ils peuvent autoconsommer jusqu'à 75% ! Le solaire est et reste un choix de consommation éclairé et malin ! »

¹ [Source : Open Data Enedis – T4 2024](#)

Avec la baisse des aides, le solaire voit sa rentabilité chuter

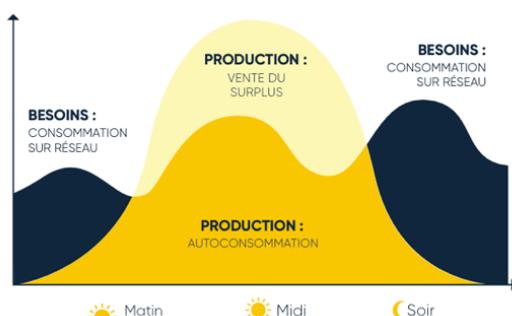
| | Demande de raccordement réalisée | |
|---|----------------------------------|--------------------------|
| | AVANT le 28 mars 2025 | APRÈS le 28 mars 2025 |
|  9 panneaux = 4,5kWc | | |
| Puissance de l'installation | 4,5 kWc | |
| Coût de l'installation | 10 000€ | |
| Production solaire en année N | 5 800 kWh | |
| Montant de prime à l'investissement | 739€* | 360€ |
| Coût de l'installation après déduction de la prime | 9 261€ | 9 640€ |
| Montant du tarif d'achat du surplus | 12,7 cts€/kWh* | 4 cts€/kWh |
| Tarif de l'électricité | 25,16 cts€/kWh | 20,16 cts€/kWh |

Méthodologie : Maison individuelle à Lyon, avec une installation en surimposition de toiture, inclinaison 35°. *Derniers tarifs applicables connus.

Alors que le solaire est en plein essor depuis quelques années, les dispositifs d'aides sont à nouveau robotés.

La prime à l'investissement solaire sur son toit est divisée par 2, et le tarif de rachat du surplus divisé par 3. Ces « coups de rabot » freinent la rentabilité des investissements réalisés par les particuliers dans leur panneaux solaires.

Pour tirer le meilleur parti de ses panneaux, 3 étapes pour autoconsommer jusqu'à 75% de sa production



Au moment de l'installation de panneaux, une famille va, par défaut, pouvoir autoconsommer en moyenne 40% de l'électricité produite. En effet, le plus gros des besoins en électricité – le matin et le soir – ne correspond pas complètement à la période de pic de production des panneaux en journée.

- **Étape 1. Changer ses habitudes, adapter ses usages**

Utilisation des appareils électriques en journée, reprogrammation du ballon d'eau chaude pour qu'il chauffe journée, réduction de la consommation nocturne d'électricité : autant de nouveaux réflexes et de nouvelles habitudes au quotidien qui vont lui permettre de passer de 40 à 50% d'autoconsommation.

- **Étape 2. Installer un boîtier de pilotage pour synchroniser production et consommation**

Grâce à un boîtier qui connecte les installations solaires à aux équipements électriques, il est possible de programmer de manière très précise l'utilisation de ses équipements (machines à laver, recharge de sa voiture, ballon d'eau chaude, climatisation...) en fonction du pic de production.

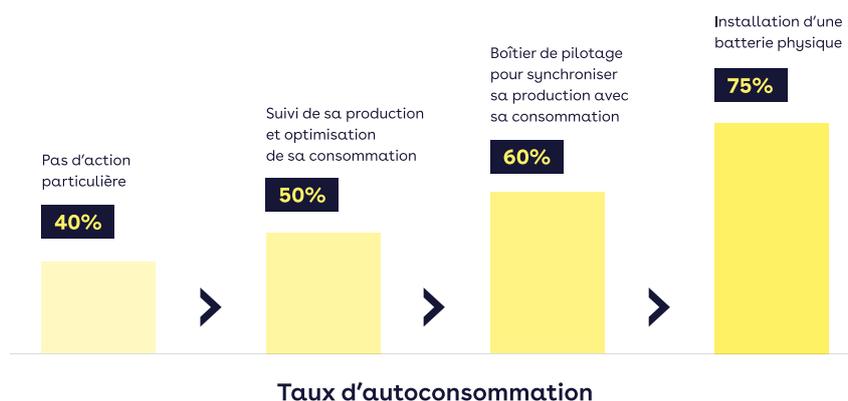
À savoir : Les panneaux solaires reliés à un outil de pilotage feront bientôt l'objet d'une incitation importante. Ils pourront bénéficier d'une TVA à taux réduit de 5,5% contre 10% ou 20% aujourd'hui. Une mesure qui doit entrer en vigueur au 1^{er} octobre 2025.

- **Étape 3. Installer une batterie avec stockage du surplus de production de l'électricité**

L'installation d'une batterie physique avec stockage permet de conserver la production d'électricité produite à partir des installations.

Le stockage de l'électricité produite par les panneaux permet au foyer d'autoconsommer la plus grande partie de sa production. L'électricité non consommée au moment de la production sera stockée dans des batteries pour la consommer ultérieurement.

 **Plus que jamais, il est important de maximiser son taux d'autoconsommation**



À propos d'Effy

Effy est le spécialiste de l'efficacité énergétique de la maison. Depuis plus de 16 ans, nous accompagnons les propriétaires dans la transformation de leur maison en cocons confortables, économiques et durables. Grâce à une expertise reconnue, des solutions sur-mesure et un réseau de plus de 5000 artisans engagés, Effy s'impose comme un acteur clé de la rénovation énergétique en France. Notre mission : faire avancer le progrès énergétique, maison après maison, pour bâtir un avenir plus responsable et plus heureux.